



1914, cent ans après

Livret de l'enseignant

14 Mission 18
CENTENAIRE



Une action des Archives départementales de la Loire

Le projet "1914, cent ans après" est organisé par le Conseil général de la Loire dans le cadre du Plan Jeunes.

Il est soutenu par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Loire.

Il a reçu le soutien financier du ministère de la Culture et de la Communication (direction régionale des Affaires culturelles de Rhône-Alpes).



Ce projet a obtenu le label de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.



Illustration de la couverture : *Moronviller. Parallèle de départ. 1915*. Plaque de verre stéréoscopique produite par La Stéréoscopie universelle (LSU) à Paris. Fonds Albert Théophile Boissier, Archives départementales de la Loire, non coté.

Éditorial

Le centenaire de la Première Guerre mondiale représente une occasion privilégiée de transmettre aux nouvelles générations la mémoire de ce conflit. Alors que le dernier "poilu" s'est éteint en 2011, il devient parfois difficile pour nos jeunes de comprendre en quoi cet événement, d'une violence et d'une ampleur sans précédent, a marqué une rupture fondamentale dans l'histoire.

Les enseignants ont naturellement un rôle de premier plan à jouer à cet égard. À travers son projet *"1914, cent ans après"*, le Conseil général de la Loire vous propose de faire découvrir à vos élèves la vie d'un soldat de leur commune. Avec l'appui des Archives départementales, ils appréhenderont ainsi de plus près l'impact de la Grande Guerre sur la société française, guidés par le parcours d'un témoin local.

Ce livret de l'enseignant a été conçu pour vous aider à mener à bien ce projet pédagogique. Nous espérons que le travail mené avec vos classes enrichira le regard porté par les jeunes Ligériens sur la "Der des Ders", et sur les monuments aux morts érigés dans chaque commune de la Loire et de France.



Iwan MAYET

Conseiller général délégué
aux Archives départementales



Bernard BONNE

Président du Conseil général
de la Loire

Introduction

Un outil pour réaliser votre carnet du jeune historien

La **Première Guerre mondiale** a mis en jeu plus de soldats, provoqué plus de morts et causé plus de destructions matérielles que toute autre guerre antérieure. Près de **8 millions de soldats** français y ont pris part. Pendant cette guerre, plus d'un million de militaires français sont décédés ou ont été portés disparus. Environ quatre millions ont été blessés.

Les **Archives départementales** vous proposent de commémorer cet événement en associant les **jeunes générations** à ce travail de mémoire par le contact avec des documents d'archives locaux. Dans la **Loire**, chaque ville, chaque village a fourni aux contingents des quatre années de guerre les soldats qui, rejoignant leur régiment, ont participé à cette histoire.

Ce livret est conçu comme un outil d'aide à la recherche afin de réaliser votre **carnet des jeunes historiens** (parcours militaire, études familiale et environnementale). Il vous donne des **clés de lecture** des documents à étudier, des références pour compléter la recherche documentaire. En dernière partie, il vous propose des lieux de visites et des noms de partenaires, si vous souhaitez élargir votre projet.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site du Conseil général de la Loire **www.loire.fr**, à la page Archives départementales (rubrique "Centenaire 14-18").

Données historiques

A. L'organisation de l'armée

La loi du 21 mars 1905 supprime définitivement le tirage au sort et instaure un service militaire obligatoire de deux ans pour tous. L'armée est organisée avec des soldats d'active et des réservistes. Devant la multiplication des crises internationales et malgré l'opposition farouche d'une partie de l'opinion, la loi du 7 août 1913 rétablit un service actif (service militaire) de trois ans et fait passer à 28 ans la durée totale de l'obligation militaire répartie en :

Service actif 3 ans	Réserve active 11 ans	Territoriale 7 ans	Réserve de la Territoriale 7ans	Total 28 ans
-------------------------------	---------------------------------	------------------------------	---	------------------------

La réserve militaire est constituée de citoyens appelés **réservistes**, formés comme militaires pour renforcer les forces armées actives sur le territoire national ou en opérations extérieures. Ce sont des militaires à temps partiel. Les réservistes ont un statut militaire dès qu'ils servent au titre de leur contrat d'engagement. En temps de crise, le rappel des réservistes dans les armées s'appelle la *mobilisation*.

Les hommes participent à des *manœuvres* pendant le temps de service dans la réserve de l'armée active. Ils effectuent aussi une période d'*exercices* pendant le service dans l'armée territoriale ou dans la réserve de l'armée territoriale.

Les **Territoriaux**, surnommés parfois “**Pépères**”, ont joué un grand rôle pendant la Première Guerre mondiale. Leur mission initiale est d’assurer un service de garde et de police dans les gares, les villes, les frontières, sur les voies de communication, de défendre les forts, les places fortes, les ponts et autres lieux sensibles. En raison des événements, ils se sont trouvés engagés dans la bataille ou ont participé indirectement aux combats.

B. Le recrutement

Le recrutement de l’armée se déroule en deux opérations successives.

Le recensement : au mois de janvier débute le recensement de tous les jeunes gens ayant atteint l’âge de vingt ans dans l’année écoulée. Cette opération est l’acte fondateur de la classe. Dans chaque village, un groupe nouveau apparaît, celui des conscrits, constitué des garçons nés la même année et inscrits ensemble sur la liste de recensement cantonale.

Le conseil de révision : il fait suite au recensement et se déroule en présence du maire de la commune concernée et sous la présidence du préfet. Les médecins militaires y évaluent les aptitudes physiques des recrues, classées selon leur constitution, leur robustesse et leur situation familiale (admis, réformés, ajournés ou exemptés). L’homme n’est pas retenu si sa taille est inférieure à 1,54 m.

Les réformés sont les hommes souffrant d’un problème de santé les empêchant de participer au service actif. Ils sont en incapacité physique ou intellectuelle, de manière définitive (réformés n°1) ou temporaire (réformés n°2). Ils ne sont donc pas mobilisés le 2 août 1914. Cela ne veut pas dire pour autant qu’ils ne participeront pas au conflit. En effet, en raison des pertes humaines importantes

au cours de la guerre, qui va être plus longue que prévu, ces hommes, jugés initialement impropres au service armé, vont souvent se retrouver mobilisés.

La réforme est prononcée par une commission exclusivement militaire, sans contrôle civil.

Les exemptés : ils sont aptes physiquement à remplir leurs obligations militaires mais d'autres raisons (soutien de famille, certaines professions...) les en dispensent. L'exempté est cependant susceptible d'être mobilisé en cas de conflit. Ces dispenses sont supprimées par la loi de 1905.

Les ajournés : un homme peut être ajourné pour des raisons familiales ou professionnelles. Il passe alors devant le conseil de révision à l'appel d'une nouvelle classe pour vérifier chaque année si le motif d'ajournement est toujours valable. Au cours du conflit, on a réduit les possibilités d'ajournement. En conséquence, des hommes ayant bénéficié d'un ajournement, ont pu partir au combat.

Les classes sont appelées l'année suivante de leur formation, à compter du 1^{er} novembre. La répartition des classes d'âge en août 1914 s'est opérée ainsi :

Armée active : composée de jeunes gens nés entre 1891 et 1893*.

Réserve active : hommes nés entre 1880 et 1890.

Armée territoriale : hommes nés entre 1873 et 1879.

Réserve de l'armée territoriale : hommes nés entre 1867 et 1872.

** En cas de guerre, la "classe première à marcher" pouvait être appelée par anticipation. C'est pourquoi l'armée active comprenait également en août 1914 la classe 1913 (hommes nés en 1893). Elle n'aurait dû être appelée qu'à l'automne.*

C. Quelques définitions sur l'organisation de l'armée

Corps d'armée : 40 000 hommes, 120 canons commandés par un général de corps d'armée. Chaque corps d'armée regroupe 2 divisions d'infanterie.

Division d'infanterie : 16 000 hommes commandés par un général de division. Chaque division d'infanterie regroupe 2 brigades d'infanterie.

Brigade d'infanterie : 6 800 hommes commandés par un général de brigade. Chaque brigade d'infanterie regroupe 2 à 3 régiments d'infanterie.

Régiment d'infanterie : 3 400 hommes commandés par un colonel. Le régiment est l'unité morale : il possède son histoire, sa devise, son drapeau. Chaque régiment d'infanterie est composé de 3 bataillons d'infanterie.

Bataillon d'infanterie : 1 100 hommes commandés par un commandant. Chaque bataillon d'infanterie est composé de 4 compagnies d'infanterie.

Compagnie d'infanterie : 240 hommes commandés par un capitaine. La compagnie est l'unité de vie du soldat. Chaque compagnie d'infanterie comprend deux pelotons, divisés en deux sections.



98^e Compagnie - 1^{er} Peloton

Expédition, Roanne

98^e régiment d'infanterie Lyon-Roanne, 1904 (Arch. dép. Loire, 15 Fi 220)

Section : 60 hommes commandés par un lieutenant. Les sections sont regroupées par deux pour former un peloton. Chaque section est divisée en 2 demi-sections.

Demi-section : 30 hommes commandés par un sergent. Chaque demi-section est divisée en 2 escouades.

Escouade : 15 hommes commandés par un caporal.

Les régiments sont répartis entre l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie et le train des équipages.

Les clés de lecture

A. Les documents pour l'étude du parcours militaire

1. Le registre matricule

Chaque homme recensé pour le service militaire fait l'objet d'une **fiche matricule**. Il s'agit d'une feuille de grand format qui regroupe toutes les informations recueillies depuis son recensement jusqu'à la fin de ses obligations militaires, quelques décennies plus tard. C'est un document essentiel, qui donne un certain nombre d'informations personnelles et administratives. Ces fiches sont reliées par classe et par 500 pour former un registre matricule.

Comment retrouver la fiche matricule d'un soldat ?

C'est la date de naissance du soldat qui détermine sa classe de recrutement. Il faut ajouter 20 ans à l'année de naissance.

Exemple : un homme né en 1894 appartient à la classe 1914.

Lors du recrutement, **un numéro de matricule** est attribué et une fiche établie pour chaque recrue. La répartition se fait par canton. La première personne dans l'ordre alphabétique obtient le numéro 1 et ainsi de suite. Dans le second canton, on continue la liste des matricules à partir du dernier numéro attribué, toujours par ordre alphabétique. Les fiches sont ensuite reliées par ordre numérique et par bureau militaire.

Il faut déterminer également le bureau de recrutement du soldat : il en existe trois dans la Loire. Le territoire de recrutement des bureaux militaires correspond le plus souvent aux arrondissements, soit Roanne, Montbrison et Saint-Étienne.

Comment lire la fiche matricule ?

Plusieurs rubriques composent la fiche.

Première colonne

● État civil

Outre les éléments d'état civil, la profession doit être indiquée au moment du recensement. Elle peut avoir une utilité dans l'armée. "Domicilié" est le terme employé pour indiquer la permanence de l'installation, contrairement à "résidence" qui indique un hébergement temporaire (pour les journalistes par exemple).

● Détails des services et mutations diverses

C'est dans cette rubrique que vous trouverez les éléments essentiels pour connaître le parcours militaire de votre soldat.

The image shows a military service record card with the following details:

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES	
Service armé Incorporé au 1 ^{er} Régiment d'Infanterie à ROANNE à Compter du 13 Mars 1915 Passé au 151 ^{er} Régiment d'Infanterie le 25 Juin 1916	Arrière
Envoyé en congé illimité de démobilisation (le 02/07/1919) par le 151 ^{er} Régiment au 30 autres à ...	Disponibilité relative de l'arrière
Collaborateur de bonne conduite (Décédé) Quatre années A. N. B. du 6 août 1916 au 11 mars 1916. Bonne conduite A. N. B. du 11 mars 1916 (Mars) Bonne conduite A. N. B. du 1 ^{er} Jan 1916 au 25 Septembre 1916. Bonne conduite A. N. B. du 1 ^{er} Octobre 1916 (Bonne) Bonne conduite A. N. B. du 8 novembre 1916 au 21 août 1919. Décédé le 19 octobre 1925 à Clermont Ferrand (France)	Arrière Disponibilité relative de l'arrière
	151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie
	151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie 151 ^{er} Régiment d'Infanterie

À la fin de la colonne se trouvent les cases concernant les campagnes et les décorations éventuelles. Elles complètent le détail des services du soldat.

Deuxième colonne

● **Numéro de matricule** : il correspond au numéro attribué lors du recensement.

● **Classe de mobilisation** : chaque homme appartient à une classe de recrutement et à une classe de mobilisation. Généralement, les deux classes sont identiques et une seule est donc indiquée. Pour ceux qui ont commencé leur service militaire une autre année que les hommes de leur classe de recrutement, les classes de mobilisation et de recrutement diffèrent. Cela concerne essentiellement les engagés volontaires.

● **Signalement** (caractéristiques physiques sommaires) revêt une certaine importance à une époque où la photographie est encore peu répandue.

● **Degré d'instruction** est indiqué selon un classement codifié :

0 : ne sait ni lire, ni écrire,

1 : sait lire,

2 : sait lire et écrire,

3 : sait lire, écrire et compter,

4 : titulaire du brevet de l'enseignement primaire,

5 : bachelier, licencié,

x : aucun renseignement sur le degré d'instruction.

● **Corps d'affectation** : de montagne, aérien, etc.

● **Corps d'armée** : il est composé de plusieurs divisions et chaque division comprend elle-même plusieurs régiments ou brigades.

● **Localités successives habitées** : la lettre D indique, dans la colonne affectée à cet effet, les changements de domicile. La lettre R correspond aux changements de résidence.

Liste des abréviations les plus courantes rencontrées dans les fiches :

• CD :

campagne double (pour les pensions militaires, le temps passé au front compte double),

• CS :

campagne simple (pour les pensions militaires, le temps réel est pris en compte car le soldat n'est pas sur le théâtre des opérations),

• GVC :

garde des voies de communication,

• RD :

réformé,

• BC :

bonne conduite,

• % :

citation à l'ordre,

• RAT :

régiment d'artillerie territoriale.

2. Journal de Marche et Opérations (JMO)

Vous pouvez compléter le parcours militaire du soldat avec les journaux de marche et opérations du service historique de la Défense : www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo

Ils racontent les différents événements vécus par les troupes durant la guerre et donc le quotidien des soldats. Ils se présentent comme un cahier de texte tenu par les officiers d'une unité.

Les JMO sont rendus obligatoires par l'instruction du 5 décembre 1874. Ils ne doivent comporter aucune appréciation personnelle de la part des officiers. Ils sont rédigés avec une grande objectivité et une grande rigueur administrative dans un style strict.

Le service historique de la Défense présente ainsi les JMO :

“Chaque jour sont notifiés les faits, combats, manœuvres, travaux ou reconnaissances, accompagnés des objectifs visés et des résultats obtenus. Sont aussi indiqués de manière systématique la composition du corps (effectifs, encadrement et mutations), les itinéraires suivis, les emplacements des camps ou des cantonnements, et enfin les décorations et citations individuelles”.

Pour trouver le JMO correspondant à l'unité où a été incorporé votre soldat, il est nécessaire de connaître le numéro du régiment et le type de régiment (artillerie, génie...). Il suffit ensuite de suivre l'arborescence indiquée dans la rubrique "inventaire des journaux de marche et opérations des régiments et bataillons".

B. Les documents pour l'étude de l'environnement social et géographique

1. Le recensement

Encore appelé "dénombrement de la population", le recensement est effectué selon une périodicité quinquennale à partir de 1831. Pour cause de guerre, il n'y a pas eu de recensement entre 1912 et 1920.

Ce dénombrement se fait maison par maison, rue après rue. Il rend compte de la profession du chef de famille, de son âge et de la composition de la famille, y compris parfois les domestiques (au sens large : les ouvriers agricoles par exemple) qui venaient compléter la cellule familiale. Selon les années, les renseignements consignés peuvent différer quelque peu.

DESIGNATION	NOMBRE			NOMS	ANNÉE	LIEU	NATIVITY	SITUATION	PROFESSION	Pour les jeunes, état civil, mariage & état de veuve, veuve & père						
	DES HOMMES, FEMMES, ENFANTS										DE FAMILIA	PRÉNOMS	NATIVITY	LIEU	SITUATION	PROFESSION
	DES HOMMES	DES FEMMES	DES ENFANTS													
132-169	451	Saubier	Pierre	1874	Nervieux	France	Prof	Commer	Patron							
	452	Paris	Antoinette	1877	S'Hyphre	id	femme	"	"							
	453	Saubier	Jeanne	1902	Nervieux	id	fille	"	"							
	454	id	Claudine	1903	id	id	fille	"	"							
	455	Paris	Joseph	1883	S'Hyphre	id	fille veuve	"	"							
	456	Thuillier	Henri	1893	Nervieux	id	Commerçant	"	"							
	457	Tralat	Léon	1897	Sauvigny	id	Commerçant	"	"							
	458	Boachon	Paul	1873	S'Hyphre	id	Commerçant	"	"							
	459	Sage	Pierre	1891	Balligny	id	Commerçant	"	"							
	460	Giroux	Jean	1882	Nervieux	id	Prof	Commer	Patron							
	461	Selaine	Antoinette	1880	S'Hyphre	id	femme	"	"							
	462	Giroux	Louis	1897	Montbrun	id	fille	"	"							
	463	id	Marie	1899	id	id	fille	"	"							
	464	id	Catherine	1902	Nervieux	id	fille	"	"							
	465	id	Jean	1909	Nervieux	id	fille	"	"							
466	id	Marie	1911	Nervieux	id	fille	"	"								
467	Saubier	Marie	1837	id	id	veuve	"	"								
468	Selaine	Jeanne	1810	id	id	veuve	"	"								
134-174	469	Maisereau	Jean	1851	id	id	chef	Propriétaire exploitant								
	470	Prisvot	Jeanne	1853	id	id	femme	"								
135-172	471	Poyet	Clément	1886	id	id	Prof	Journalière	tyende							
	472	Profession	Henri	1891	S'Hyphre	id	femme	"	"							
136-173	473	Poyet	J. M.	1849	Nervieux	id	Prof	Propriétaire exploitant								
	474	Magaud	Claudine	1855	id	id	femme	"	"							
137	475	Saubier	Jean	1877	id	id	Prof	Capitaine	Patron							
	476	Girard	Marie	1878	id	id	femme	"	"							
	477	Saubier	Gabrielle	1896	S'Hyphre	id	fille	"	"							
	478	Trachette	Jean	1864	S'Hyphre	id	chef	"	"							
138	479	Guillot	Michel	1860	Nervieux	id	ami	"	"							
	480	Gras	Antoinette	1836	Nervieux	id	Prof	"	"							

Gervais

Liste nominative de recensement de Nervieux, 1911 (Arch. dép. Loire, 6M135)

2. Acte d'état civil

Les actes d'état civil sont intéressants pour reconstituer la famille élargie (grands-parents, fratrie...). Ils sont consultables sur le site internet des Archives départementales (rubrique "Archives en ligne").

3. Cartes postales

Les cartes postales nous renseignent sur l'évolution du paysage et de l'urbanisme si elles correspondent au lieu de vie du soldat recherché à la période étudiée.



Carte postale de Nervieux, 1909 (Arch. dép. Loire, 2Fi737)

Pour aller plus loin

Vous pouvez consulter le service des Archives municipales de votre ville s'il existe.

Étude libre

Cette partie du projet est laissée au libre choix de la classe mais doit rester en lien avec le soldat choisi.

Par exemple :

- une carte de l'itinéraire du soldat à partir du JMO,
- une ou plusieurs lettres imaginée(s) que le soldat rédige du front à destination de sa famille ou que sa famille lui adresse,
- comparaison du paysage du début du siècle (cartes postales) avec celui d'aujourd'hui,
- un reportage sur une visite ou un voyage réalisé par la classe,
- une étude plus précise sur une bataille ou un événement de la vie du soldat,
- toute autre restitution imaginée par la classe.

Les Archives départementales pourront, dans la mesure du possible, vous apporter des précisions, une aide ou un conseil ponctuel.

2. Bibliographie

● Duroselle Jean-Baptiste.

La Grande Guerre des Français, 1914-1918 : l'incompréhensible.
Paris, Perrin, 1994.

● Ferro Marc.

La Grande Guerre : 1914-1918.
Gallimard, coll. "Idées", Paris, 1968.

● Miquel Pierre.

La Grande Guerre.
Fayard, 1983 (Premier Grand Prix Gobert de l'Académie française).

● Vallaud Pierre.

14-18 : La première guerre mondiale, tomes I et II.
Fayard, 2004.

3. Sites internet

● Archives départementales : www.loire-archives.fr

- Rubrique "Archives en ligne"
(état civil, recensement, cartes postales...)
- Rubrique "Centenaire 14-18"
(guide des sources...)

● Annuaire de sites : www.guerre1418.fr

Cet annuaire regroupe 11 catégories génériques : généralités, batailles, soldats et bataillons, armements, musées et mémoriaux, forums, associations, thèmes divers, photographies et peintures, vidéos en ligne, livres et DVD.

● Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale :

<http://centenaire.org>

● **Sites du Service historique de la Défense (SHD) :**

• Site général : www.servicehistorique.defense.gouv.fr

• *Mémoire des hommes* :

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo

Ce site met en ligne les JMO et le fichier des soldats morts pour la France.

• *Sépultures de guerre* :

www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr

Ce site permet de connaître le lieu d'inhumation des personnes décédées, notamment au cours de la Première Guerre mondiale, enterrées dans les nécropoles nationales et les carrés militaires.

● **Le parcours du combattant 1914-1918 :**

<http://combattant.14-18.pagesperso-orange.fr>

● **Abréviations en usage dans l'armée française :**

www.pages14-18.com (rubrique "Thèmes généraux")

Ce site répertorie la majorité des abréviations en usage dans l'armée française.

● **Crid 14-18** : www.crid1418.org

Ce site propose un lexique intéressant.

● **Base Léonore des Archives nationales** pour compléter les informations sur des soldats décorés de la Légion d'honneur.

www.culture.gouv.fr/documentation/leonore

● **Cinéma :**

Histoire et conflit : www.ina.fr

● **Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense** : www.ecpad.fr

4. Lieux de visites dans la région

- **Musée hospitalier de Charlieu**

9 boulevard Général Leclerc
42190 Charlieu
Tél. : 04 77 60 28 84

- **Musée d'histoire du 20^e siècle**

Rue du Couvent
42380 Estivareilles
Tél. : 04 77 50 29 20

- **Musée Ecobeaupal**

32 rue du 3 septembre 1944
69480 Anse
Tél. : 06 70 02 53 37 et 04 74 04 96 22.

- **Musée d'histoire militaire de Lyon et sa région**

22 avenue Leclerc
69007 Lyon
Tél. : 04 37 27 21 97

Les **Archives départementales de la Loire** peuvent également vous accueillir pour des ateliers avec des documents originaux.
Tél. : 04 77 93 58 78.

Archives départementales de la Loire
6 rue Barrouin - 42000 Saint-Étienne



Contacts :

archives@cg42.fr

Tél. : 04 77 93 58 78 - Fax : 04 77 74 94 10

Sophie Legentil

Responsable du secteur Diffusion

Marie-France Marcuzzi

Chargée de l'Action culturelle et éducative

Alain Michalec

Professeur-relais